



Conseil d'établissement - École La Roseraie

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école La Roseraie tenue le 24 septembre 2025 en présence au SALON DU PERSONNEL de l'école La Roseraie.

Sont présents :

• Salvatore Mancini	Membre parent
• Julie Champagne	Membre parent
• Julie Geoffrion	Membre parent
• Jessyka Pépin	Membre parent
• Israël Morin	Membre parent
• Hoda Charouti	Membre représentant du service de garde
• Benoit Denault	Membre représentant du personnel enseignant
• Marie-Ève Cusson	Membre représentant personnel enseignant
• Andréane Lessard	Membre représentant personnel enseignant
• Jose Luis Ichazo Bardales	Membre représentant du personnel de soutien

Sont absents :

-

Participe également à la séance :

• Nancy Marshall	Directrice
• Un membre du public	
• Martin St-Pierre	Membre parent substitut
• Tania Chalifoux	Membre parent substitut

1 CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA RÉUNION ET PRÉSENTATION

Madame Marshall se présente et fait l'introduction à la séance du conseil d'établissement. Madame Marshall fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h33. Madame Marshall propose aux membres du CE de se présenter à tour de rôle.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Marshall fait la lecture de l'ordre du jour pour la séance du 24 septembre 2025. Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CE-25-26-01 Adopté à l'unanimité.

3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2025.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal tel quel. Personne ne demande la lecture.

CE-25-26-02 Adopté à l'unanimité

4 SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2025 2025

Personne ne demande que le procès-verbal soit lu lors de la rencontre.

- Madame Marshall fait le suivi concernant le budget annuel de l'école en lien avec l'annexe 49 (que le montant serait reconduit à l'année suivante). Étant donné les modifications budgétaires au CSSP, le montant ne sera pas reconduit.
- Inclusion des actions du CE dans le rapport annuel au fur et à mesure pour l'année 2025-2026. Madame Marshall propose qu'un membre soit responsable d'ajouter les dates au dossier lors des rencontres. Madame Jessyka Pépin se propose. On lui remet une copie papier des points qui seront abordés, Mme Pépin pourra y inscrire à la main les dates où ces points ont été approuvés ou adoptés au CÉ 25-26.
- Les informations concernant le sondage sur les résultats du sondage sur le sentiment de sécurité sera envoyé sous peu aux parents.
- Concernant les mauvaises herbes au terrassement devant l'école, un suivi est à faire.

5 DÉSIGNATION DES OFFICIERS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

5.1 Désignation d'une ou des secrétaires pour l'année 2025-2026

- Madame Marshall propose que madame Julie Geoffrion soit la secrétaire pour l'élection et pour la séance du 24 septembre 2025. Madame Geoffrion accepte. Elle propose de faire le rôle de secrétaire pour toutes les séances de cette année. Personne ne demande le vote.

CE-25-26-03 Adopté à l'unanimité

5.2 Désignation à la présidence d'élection et nomination de deux scrutateurs

- Monsieur Mancini propose madame Nancy Marshall comme présidente d'élection. Madame Marshall accepte. Personne ne demande le vote.

CE-25-26-04

6 MOT DE LA PRÉSIDENCE

6.1 Bilan des rencontres du CE 2024-2025

- Monsieur Mancini fait la présentation du sondage de fin d'année 2024-2025.
 - La durée des rencontres a été appréciée en général.
 - Il a été proposé d'ajouter une rencontre pour raccourcir les rencontres actuelles et de diminuer les relectures des documents envoyés.
 - Après discussion, il n'y a pas d'intérêt à ajouter une séance supplémentaire pour les membres du CE.
 - Les membres du CE apprécient pouvoir participer aux décisions concernant les enfants à l'école.
 - Les membres du CE n'ont pas d'autres commentaires à faire.

7 PAROLE AU PUBLIC

7.1 Madame D'Anjou est présente pour observer le déroulement de la séance.

8 RÔLES, POUVOIR ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- Monsieur Mancini fait la distinction entre les divers termes à maîtriser pour les membres du CE. Monsieur Mancini présente la formation obligatoire pour les nouveaux membres du CE, explique brièvement les rôles et les pouvoirs et présente la proposition de calendrier en lien avec les sujets à traiter durant l'année.
- On demande au président ce qui distingue les éléments à approuver ou à adopter. Monsieur Mancini mentionne que cela est régi par la LIP et donne un exemple pour chacun.
- Madame Marshall mentionne que le document des rôles et pouvoir du CE est disponible sur le canal de communication TEAM.

9 DOCUMENTATION À COMPLÉTER

9.1 Formulaire de dénonciation d'intérêts

- Madame Marshall fait la présentation du document concernant la dénonciation de conflit d'intérêts pour les membres du CE et invite tous les membres à le compléter.
- Madame Marshall demande aussi à monsieur Mancini également le document sur l'approbation pour que ses coordonnées soient disponibles sur le site de l'école.

9.2 Liste des renseignements sur les membres du conseil d'établissement 2025-2026

- Monsieur Mancini explique la raison de la nécessité de colliger les renseignements personnels des membres du CE. Monsieur Mancini fait aussi la présentation du canal de communication TEAM pour les membres du CE. Madame Marshall mentionne que les membres parents substituts doivent être ajoutés au canal TEAM et les anciens membres doivent être enlevés.
- Monsieur Mancini mentionne qu'il manque quelques informations concernant les membres parents substituts, à ajouter en fin de séance pour les membres présents. Les autres seront contactés par le secrétariat ultérieurement.

10 POINTS DE DÉCISION

10.1 Règles de régie interne 2025-2026 (adoption)

- Monsieur Mancini fait la présentation des règles de Régie interne.
- Il met une attention particulière à la section concernant les substituts et au mode de fonctionnement de ce dernier (référence à l'annexe A des règles de régie interne), aux types de séances du conseil, à la possibilité de participer à distance, aux sujets statutaires, du déroulement des délibérations et aux procédures de vote par exemple.
- Monsieur Israël Morin mentionne une coquille concernant l'année scolaire de référence dans l'annexe A.
- Monsieur Mancini mentionne dans le point 3.5, il devrait être noté que l'article 8 fait référence au public et non l'article 7.
- Aucun membre du CE n'a de questions concernant les Règles de régie interne

- Monsieur Mancini demande le vote.

CE-25-26-10 Les règles de régie interne sont adoptées à l'unanimité

10.2 Répartition du budget de fonctionnement de 344\$ du conseil d'établissement (adoption)

- Monsieur Mancini présente le budget de fonctionnement et les bonnes pratiques en lien avec son utilisation.
- Madame Marshall propose aussi l'utilisation du budget pour de la formation pour les membres du CE, les frais de gardiennage, de déplacement ou pour un repas de reconnaissance.
- Monsieur Morin se demande comment le budget est établi pour le CE. Madame Marshall explique que le budget est proposé par le gouvernement, mais Madame Marshall s'informera en lien avec le calcul du budget de fonctionnement.
- Il est proposé d'adopter le budget annuel de fonctionnement tel quel.

CE-25-26-11 Adopté à l'unanimité

10.3 Calendrier des rencontres 2025-2026 (Adoption)

- Monsieur Mancini présente le calendrier proposé pour 2025-2026
- 24 septembre 2025
- 22 octobre 2025
- 3 décembre 2025
- 28 janvier 2026
- 18 mars 2026
- 22 avril 2026
- 20 mai 2026
- 16 juin 2026
- Aucun membre n'a de question.

Il est proposé d'adopter le calendrier tel quel.

CE-25-26-12 Adopté à l'unanimité

10.4 Communication aux parents (Adoption)

- Monsieur Mancini mentionne les divers moyens de communications aux parents utilisés dans le passé.
- Madame Marshall mentionne qu'il pourrait être pertinent que les membres mentionnent les informations importantes, séance tenante, à ajouter dans les infos-parents.
- Les membres du CE discutent de l'Info La Roseraie et proposent ce moyen de communication.
- Il est proposé d'adopter le moyen de communication tel que proposé.

CE-25-26-13

Adopté à l'unanimité

10.5 Sorties et activités éducatives complémentaires 2025-2026 (Approbation)

- Madame Marshall fait la présentation des activités qui nécessitent la présence des élèves en dehors des heures de cours prévues.
- Les membres du CE discutent du point.
- Il est proposé d'approuver les sorties et activités tel que présentées.

CE-25-26-14

Approuvé à l'unanimité

10.6 Dérogation à la politique alimentaire (Approbation)

- Madame Marshall fait la présentation de la politique alimentaire.
- Madame présente les 4 moments (une de moins que les années passées) où elle propose qu'il y ait une dérogation à la politique alimentaire (Noël, Pâques, Semaine du service de garde et festivités de fin d'année).
- Aucun membre du CE n'a de question.
- Il est proposé d'approuver la dérogation à la politique alimentaire tel que présentée.

CE-25-26-15

Approuvé à l'unanimité

10.7 Modification au mode de vie (Approbation)

- Madame Marshall mentionne qu'il y a eu la consultation auprès du personnel en lien avec la loi interdisant les appareils mobiles personnels à l'école. Madame Marshall propose le libellé à l'assemblée générale des enseignants. Elle mentionne qu'elle a pris le libellé proposé par le CSSP.

Les appareils mobiles personnels sont interdits sur les terrains, dans les aires communes et dans les corridors en tout temps, incluant à l'extérieur des heures de classe (ex. récréation, pause, midi, avant et après le début des cours).

L'usage des appareils technologiques (cellulaire, tablette, iPod, montre intelligente, écouteurs, ou tout autres appareils mobiles personnels) demeure interdit durant les heures de classe, à moins que cet usage ne corresponde aux exceptions prévues ci-dessous.

*-les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
-l'état de santé d'un élève;*

-les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Il est à noter que chaque situation visée devra être analysée par la direction.

En cas de non-respect de cette règle, un membre du personnel saisira l'appareil de l'élève et celui-ci devra être récupéré par les parents à la fin de la journée.

- Les membres du CE discutent du libellé concernant l'usage de appareils technologiques.
- Il est suggéré d'ajouter « par exemple » dans la liste des appareils technologiques ou de préciser le libellé.
- Madame Champagne propose d'approuver le libellé tel quel, compte tenu qu'il a été proposé par le CSSP.
- Monsieur Mancini demande le vote
- Approuvé à l'unanimité.

- Il est proposé d'approuver la modification au mode de vie tel quelle.

CE-25-26-16 **Approuvé à l'unanimité**

10.8 Entérinement de la modification sur les contributions financières exigées pour du matériel scolaire (Approbation)

- Monsieur Mancini fait la lecture de l'amendement sur le principe d'encadrement sur les contributions financières
- Les membres du CE n'ont pas de questions.
- Il est proposé d'approuver la modification sur les contributions financières tel que proposée (augmenter à 120\$ la contribution demandée aux parents).

CE-25-26-17 **Approuvé à l'unanimité**

10.9 Fonds à destination spéciale (Adoption)

- Monsieur Mancini fait la présentation du fonds à destination spéciale

10.9.1 Entrées au fonds

- **Caisse Desjardins (ateliers sur la gestion financière aux élèves et participation à la caisse scolaire)** : 100\$ par atelier en classe jusqu'à un maximum de 3000\$ et 500\$ pour la participation à la caisse scolaire.
- Madame Marshall propose que le 500\$ soit utilisé pour l'embellissement de la cour d'école
- Il est proposé d'accepter cette entrée au fonds à destination spéciale. Les 100\$ iront aux enseignants pour bonifier leurs classes (activités spéciales, récompenses, jeux) et le 500\$ pour le projet embellissement de la cour d'école.

CE-25-26-18 **Adopté à l'unanimité**

- **Colle à moi** : Madame Marshall présente les 2 chèques reçus (65,40\$ et 100,26\$) et propose de les mettre dans le projet d'embellissement de la cour d'école
- Il est proposé d'accepter cette entrée au fonds à destination spéciale et qu'elle soit utilisée pour le projet embellissement de la cour d'école.

CE-25-25-19 **Adopté à l'unanimité**

10.9.2 Sorties au fonds

- Pizza juin 2025 finissants : 262,13\$ pour les finissants 2024-2025

- Il est proposé d'accepter cette sortie du fonds à destination spéciale.

11 POINTS D'INFORMATION

11.1 Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement

- Monsieur Mancini fait la présentation de la formation obligatoire pour les nouveaux membres du CE (tous les membres incluant les membres substituts).

11.2 Appel de candidature pour 2 membres de la communauté

- Monsieur Mancini présente le rôle des membres de la communauté et précise la façon pour que ces derniers soient désignés au CE.

11.3 Projet éducatif 23-27 et son plan d'action + plan de lutte à la violence et l'intimidation et les violences à caractère sexuel (suivi)

- Madame Marshall fait une brève présentation du projet éducatif et mentionne aux membres du CE qu'ils devront faire l'évaluation de ce dernier au prochain CE (date limite 30 novembre).

- Madame Marshall fait la présentation des indicateurs (6).

- Hausse :

- Lecture garçons 3^e année : augmentation des résultats de 76,9% à 80% des élèves ayant 70% et plus ;
 - Écriture garçons 6^e année: augmentation des résultats de 70,8% à 72 % des garçons ayant 70% et plus ;
 - Math 4^e : 83,3% à 86,5 % des élèves ayant 70% et plus ;
 - Math 6^e : 88,4% à 95,7% des élèves ayant 70% et plus.

- Baisse :

- Écriture garçons 2^e : diminution de 78% à 70% des élèves ayant 70% et plus ;
 - Maths 2^e : 88% à 87% des élèves ayant 70% et plus.

- Madame Marshall discute de la tendance des résultats dans le secteur.

- Monsieur Mancini mentionne qu'il serait intéressant de comparer les résultats par cohorte.

- Il n'y a pas d'autres questions de la part des membres du CE.

11.4 Budget de l'école (suivi)

- Le document n'étant pas prêt, madame Marshall n'a pas de suivi à faire.

11.5 Fonds à destination spéciale (suivi)

- Madame Marshall fait la présentation des différents postes du fonds à destination spéciale.
- Les membres du CE n'ont pas de questions.

11.6 Projet Embellissement de la cour d'école (suivi)

- Madame Marshall fait la présentation de la phase 3 (zone d'ombre et 3 tables à pique-nique, environ 25 000\$). La phase 3 ne sera peut-être pas réalisée cette année.

11.7 Parole à l'OPP

- Madame Geoffrion mentionne que la première réunion n'a pas eu lieu encore.

11.8 Parole aux enseignants

- Madame Lessard mentionne que le début d'année se passe bien. Il n'y a pas eu encore d'activités spéciales

11.9 Parole au représentant du personnel de soutien

- Monsieur Bardales mentionne que la rentrée se passe bien en général.

11.10 Parole au représentant du service de garde

- Madame Charouti mentionne qu'une première journée pédagogique a eu lieu (ferme Guyon) et a été bien appréciée des élèves. Prochaine pédagogique maison sous le thème de l'Halloween. La semaine du personnel de soutien a été soulignée et madame Charouti mentionne l'importance de ces professions auprès des élèves.

11.11 Parole au représentant du comité de parents

- Première rencontre prévue 2 octobre 2025. Monsieur Mancini mentionne qu'une nouvelle direction générale adjointe (Caroline Brosseau) assistera les parents. Monsieur Mancini invite aussi les membres du CE à participer aux rencontres du comité de parents.

11.12 Parole à la direction

- Madame Marshall mentionne que le début d'année s'est bien déroulé.
- Madame Marshall mentionne que le défi identifié pour cette année se retrouve surtout en maternelle et que des effectifs ont été déjà mis en place en ce sens.
- Madame Marshall aura une stagiaire qui l'observera dans ses fonctions durant l'année, dont une fois durant le conseil d'établissement.
- Madame Champagne soulève le point que nous en sommes à la 5^e année de direction de Madame Marshall. Madame Marshall mentionne effectivement qu'il lui reste un ou deux ans.
- Monsieur Israel Morin se questionne sur la classe multi niveau 4-5. Madame Marshall mentionne qu'une enseignante ressource sera disponible à partir de la semaine prochaine et les membres du CE discutent du sujet.

12 COMMUNICATIONS

12.1 Correspondances reçues

- 12.1.1 M. Parazelli – Suivi concernant la campagne de financement. – suivi à faire avec l'OPP.

12.2 Parole aux membres

- Madame Charouti se demande combien de temps elle a pour faire la formation obligatoire. Monsieur Mancini mentionne qu'il est important de le faire le plus rapidement possible, ou du moins avant la discussion des thèmes abordés.

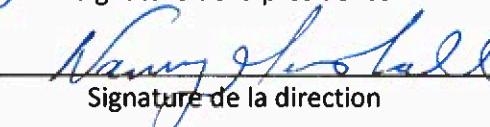
13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Salvatore Mancini propose la levée de la séance à 20h51.

CE-25-26-21

Adopté à l'unanimité.


Signature de la présidence


Signature de la direction

3dec-25
Date

3dec 2025
Date